



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2002/26
18 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Trente-neuvième session, 23-26 septembre 2002,
point 5) de l'ordre du jour)

**PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS
LA RÉGION DE LA CEE**

Projet de résolution

Note du secrétariat

Traditionnellement, la Semaine de la sécurité routière est lancée par une Résolution du Comité des Transports intérieurs. Celle de la Quatrième semaine de la sécurité routière, fixée en 2004, doit être soumise à l'adoption du CTI lors de sa session de février 2003. Le WP.1 est donc invité, sur la base des sujet, slogan, période et éventuellement groupes cibles de la prochaine campagne qu'il aura définis lors de sa trente-neuvième session, à examiner et compléter le projet de Résolution préparé par le secrétariat afin que ce projet puisse être adopté soit à sa trente-neuvième session en septembre 2002 soit au plus tard à sa quarantième session en novembre 2002. Le texte de ce projet est reproduit ci-après.

**«Projet de Résolution relative à la Quatrième semaine de la sécurité routière
dans la région de la CEE**

Résolution N°

adoptée par le Comité des Transports intérieurs à sa soixante cinquième session

Le Comité des Transports intérieurs,

Préoccupé par le nombre toujours trop élevé des tués et blessés dans les accidents de la route survenant chaque année dans la région de la CEE malgré tous les efforts menés par les autorités publiques, les organisations nationales et internationales, le secteur privé et les associations d'usagers;

Préoccupé également par les lourdes conséquences qu'entraînent tous les accidents de la route tant sur le plan humain, social qu'économique;

Conscient que l'amélioration de cette situation passe par une plus grande prise de conscience de la part des usagers des risques qu'ils encourent sur la route et par un changement de comportement;

Notant que les trois premières semaines de sécurité routière organisées respectivement en 1990, 1995 et 2000 ont contribué à faire prendre conscience, grâce aux efforts conjugués des gouvernements et des organisations nationales et internationales, de l'importance des mesures de prévention des accidents de la circulation;

Rappelant la décision prise à sa soixante-quatrième session d'organiser la prochaine campagne internationale en faveur de la sécurité routière dans la région de la CEE en 2004 sur la base des conclusions de la journée spéciale tenue le 10 septembre 2001 sur ce sujet dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routières (WP.1);

1. Décide de déclarer la semaine duau2004 «Quatrième semaine de la sécurité routière» au cours de laquelle des campagnes de sécurité routière visant à.....seront organisées dans les Etats membres de la CEE;
2. Invite les gouvernements des pays membres à prendre les dispositions nécessaires pour préparer cette Semaine de la sécurité routière et mettre en œuvre, à l'échelle nationale, des programmes de sécurité routière dans la cadre de cette Semaine dont le slogan commun est :..... ;
3. Recommande en particulier aux gouvernements:
 - a) de veiller, lorsqu'ils mettront sur pied leurs campagnes nationales et d'autres activités, à ce que celles-ci soient autant que possible conformes aux objectifs de la quatrième Semaine de la sécurité routière;

- b) de définir et de concevoir, en utilisant toutes les compétences possibles, des activités nationales à déployer dans le cadre de la quatrième Semaine de la sécurité routière en fonction des problèmes de sécurité routière rencontrés dans leurs pays respectifs;
 - c) de faire participer et/ou d'associer les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées par le domaine de la sécurité routière, les collectivités locales et les organes d'information à la préparation et à l'exécution des activités s'inscrivant dans le cadre de la Semaine de la sécurité routière;
 - d) de faire connaître le plus largement possible les objectifs de la quatrième Semaine de la sécurité routière grâce aux organes d'information et en créant, sur Internet, des liens entre les sites des campagnes nationales de sécurité routière et la page d'accueil de la sécurité routière de la CEE qui sera créée à cet effet;
 - e) de confronter leurs idées et leurs points de vue sur l'organisation de la quatrième Semaine de la sécurité routière par l'intermédiaire du Comité des transports intérieurs et de son organe subsidiaire en charge de ce sujet, c'est à dire le Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routières, afin de retirer le maximum d'enseignements bénéfiques pour tous;
 - f) d'assurer le suivi permanent de l'exécution des activités menées dans le cadre de cette Semaine de la sécurité routière et de fournir au secrétariat un rapport sur les résultats obtenus;
4. Invite les organisations internationales concernées à apporter leur soutien et leurs conseils à la CEE pour organiser la quatrième Semaine de la sécurité routière;
5. Demande au Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routières d'élaborer un programme définissant les objectifs et modalités de la quatrième Semaine de la sécurité routière, en accordant une attention particulière aux activités à mener aux niveaux national, régional et international;
6. Prie la Commission économique pour l'Europe et son secrétariat d'apporter tout leur appui et de donner toute la publicité nécessaire à la préparation, à l'organisation et au suivi de la quatrième Semaine de la sécurité routière.
-